

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 8 d) de l'ordre du jour

CX/PR 01/14

Février 2001

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Trente-troisième session

La Haye (Pays-Bas), 2 – 7 avril 2001

### RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES MÉTHODES D'ANALYSE

#### PARAMETRES ET CRITERES POUR L'EVALUATION DE L'UTILITE DES METHODES D'ANALYSE AUX FINS DU COMITE DU CODEX SUR LES RESIDUS DE PESTICIDES

*(Document établi par les Pays-Bas)*

#### HISTORIQUE

1. En décembre 1997, la FAO et l'AIEA ont tenu conjointement une Consultation d'experts sur la validation des méthodes d'analyse à utiliser pour le contrôle des aliments<sup>1</sup>. Cette Consultation a noté que, dans certaines circonstances, des études en collaboration ou d'autres types d'étude interlaboratoires étaient difficiles, voire impossibles à effectuer. La Consultation a décidé que dans ces cas-là, la validation pouvait être effectuée dans certaines conditions par un laboratoire unique. Ceci ouvrait la voie à une application plus stricte ou à une adaptation des critères stipulant que la méthode doit être "étudiée en collaboration ou avoir été validée dans un grand nombre de laboratoires" et "permettre de doser plusieurs résidus". Ainsi, plus de 100 substances inscrites sur la liste peuvent être analysées par des méthodes multi-résidus standard, telles que décrites dans les manuels nationaux des États-Unis, de l'Allemagne et des Pays-Bas. L'inclusion de méthodes plus limitées semble être superflue pour ce groupe de substances. Il pourrait donc être utile de classer les critères par ordre d'importance.

#### PROCEDURE PROPOSEE POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE NOUVELLE LISTE

2. Le Comité est invité également à noter que d'autres Comités du Codex, comme le CCRVDF et le CCMAS, élaborent des méthodes validées par un laboratoire unique, problème qui devrait être résolu de manière harmonisée. Le Comité pourra par conséquent envisager de proposer l'élaboration par la Commission de mécanismes d'harmonisation pour l'ensemble du Codex.

3. Le Comité pourra examiner deux documents récents visant à fournir des critères pour la sélection de méthodes appropriées aux fins du Codex en vue de leur validation par un laboratoire unique. Il s'agit des documents ci-après:

Guidelines of the AOAC/FAO/IAEA/IUPAC Expert Consultation on Single-Laboratory Validation of Analytical Methods for Trace-Level Concentrations of Organic Chemicals, the Royal Society of Chemistry, London, 2000. Ces directives sont également disponibles à l'adresse ci-après:

[http://www.iaea.org/trc/pest-qa\\_val2.htm](http://www.iaea.org/trc/pest-qa_val2.htm)

Directives harmonisées pour la validation par un laboratoire unique des méthodes d'analyse, document disponible auprès de l'UICPA.

<sup>1</sup> Validation des méthodes d'analyse utilisées pour le contrôle des aliments, document FAO Alimentation et nutrition No 68, FAO 1998.